Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_027-DE

TOP des p'tits grimpeurs

4 et 5 avril 2026 – BRUZ

Convention de partenariat

GENERALITES

Article 1 – Objet de la convention

Convention tripartite entre la **Ville de Bruz** représentée par M. SALMON, le club **Heidi Escalade** représenté par M. NERAULT et le **Comité Territorial d'Ille et Vilaine de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (CT35 FFME)** représenté par M. ANSEL Julien.

Cette convention a pour but de définir les rôles des différentes parties dans l'organisation du Top des p'tits grimpeurs du 4 et 5 avril 2026.

Article 2 – Mise à disposition des locaux

La Ville de Bruz s'engage à mettre à disposition du **CT35 FFME**, à titre gratuit, les locaux où est implantée la SAE (Salle Chantal Mauduit) :

- Hall
- Partie escalade
- Zone d'accueil
- Sanitaires
- Vestiaires + douches
- Gradins / tribunes

Article 3 – Durée de la convention

La convention est conclue du 04/04/2026, 08H00 au 05/04/2026, 21H00, suivant les détails ci-dessous :

Date	Horaires	Intervenants du **CT35 FFME**	Intervenants de **Ville de Bruz**	Intervenants de **Heidi Escalade**
03/04/2026 **Préparation de la salle**	A définir par la ville et le club	Non	Oui	Oui
04/04/2026 et 05/04/2026 **Compétition**	8H00 – 19H00	Oui	Oui (Elus pour remises des prix si disponibles)	Oui

13B Avenue de Cucillé – 35065 Rennes CEDEX
02 99 36 46 85
ct35.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_027-DE

05/04/2026 **Rangement de la salle**	19H00 – 21H00	Oui	Non	Oui

Article 4 – Capacité maximale du bâtiment

Le **CT35 FFME** a pris connaissance du nombre de personnes maximum pouvant être accueillie dans les locaux.

Article 5 – Sécurité

Le **CT35 FFME** atteste avoir reçu l'information concernant les mesures de sécurité au sein de la structure.
Il est très important de laisser libres toutes les issues de secours et accès de sécurité.

ACTIONS DE LA VILLE DE BRUZ

Article 6 – Préparation de la salle

La Ville de Bruz s'engage à fournir le revêtement de la salle et la mise à disposition du matériel pour le 03/04/2026 afin que le club puisse procéder à son installation en soirée.

Article 7 – Matériel mis à disposition

La Ville de Bruz s'engage à mettre à disposition du **CT35 FFME** :

- Chaises et tables (pour l'accueil des compétiteurs, les juges, la table du président de jury et l'espace informatique)
  - 2 tables et 4 chaises pour l'accueil des compétiteurs
  - 1 table et 2 chaises pour le secrétariat sportif
  - A minima, une centaine de chaises pour les spectateurs
- 6 barrières (métalliques ou poteau + ruban enrouleur) pour délimiter l'espace compétition de l'espace public
- Matériel hifi : sono, enceinte, micro
- Podium
- Oriflamme de la ville pour visibilité sur l'événement

Article 8 – Sponsors

13B Avenue de Cucillé – 35065 Rennes CEDEX
02 99 36 46 85
ct35.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_027-DE

La Ville de Bruz s'engage à autoriser l'affichage des sponsors du **CT35 FFME** dans les locaux de la compétition.

OBLIGATIONS DE HEIDI ESCALADE

Article 9 – Préparation de la salle

Heidi Escalade s'engage à réaliser la préparation de la salle en amont de la compétition (mise en place de revêtement protecteur du sol, barrières, tables, chaises, …).
Également, la remise au propre de la salle doit être effectuée le soir du premier jour de compétition, si celle-ci se déroule sur un week-end entier, et le rangement complet de la salle à la suite de la compétition.

Article 10 – Restauration et buvette

La partie restauration et buvette sera gérée par **Heidi Escalade** (si celui-ci souhaite en tenir une) et l'ensemble des bénéfices lui seront reversés.

Article 11 – Mise à disposition des bénévoles

Heidi Escalade s'engage à fournir des bénévoles pour l'accueil des compétiteurs, ainsi que des assureurs pour le bon déroulement de la journée (journée du samedi pour les jeunes catégories).

La présence d'un représentant de **Heidi Escalade** sera requise pour la remise des prix lors des podiums. Celui-ci représentera les officiels aux côtés de ANSEL Julien, président du **CT35 FFME**, ou d'un salarié du **CT35 FFME** si son président ne peut être présent.

Les besoins supplémentaires en bénévoles pourront être revus ultérieurement.

Article 12 – Infirmerie

Heidi Escalade s'engage à avoir à disposition le matériel de petite infirmerie (trousse à mharmacie) pour tous bobos éventuels d'un(e) compétiteur(trice), et un bénévole référence pour la compétition.

OBLIGATIONS DU CT35 FFME

Article 13 – Matériel mis à disposition

Le **CT35 FFME** s'engage à fournir pour la compétition :

- Feuilles de juges/compétiteurs

13B Avenue de Cucillé – 35065 Rennes CEDEX
02 99 36 46 85
ct35.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_027-DE

- Fourniture papeterie (stylos, papier, …)
- Des plaquettes rigides servant de support pour les juges
- Des chronomètres pour les juges
- Imprimante pour tirer les résultats

Article 14 – Mise à disposition d'un salarié du CT35 FFME

Le **CT35 FFME** fournira un salarié représentant le comité qui pourra intervenir sur place si nécessaire sur l'ensemble de la compétition.

Article 15 – Communication et plan média

Le **CT35 FFME** s'engage à communiquer quant à la compétition sur l'ensemble de ces réseaux (Facebook, Instagram, site web, mailing licenciés, affiches, …).

Le **CT35 FFME** s'engage à faire apparaître **Ville de Bruz** et **Heidi Escalade** en tant que partenaires du **CT35 FFME** dans l'ensemble de ses communications concernant cette compétition.

Fait à Rennes
Le 30/01/2026

Comité Territorial 35 FFME
(faire précéder de la mention « lu et approuvé



Fait à
Le

Ville de Bruz
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Fait à
Le

Heidi Escalade
(faire précéder de la mention « lu et approuvé)

13B Avenue de Cucillé – 35065 Rennes CEDEX
02 99 36 46 85
ct35.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_027-DE

MONTAGNE ESCALADE COMITÉ ILLE-ET-VILAINE

Planning prévisionnel

Samedi 4 avril 2026 : U11 / U13 / U15 (Top des p'tits grimpeurs)

9H00 - 9H30 : Accueil des compétiteurs
9H45 - 10H00 : Briefing des compétiteurs sur le déroulé de la journée
10H00 - 15H00 : Contest de voies
Podiums par la suite

Dimanche 5 avril 2026 : U17 / U19 / Séniors / Vétérans (Contest de difficulté)

8H30 - 9H00 : Accueil des compétiteurs
9H15 : Briefing des compétiteurs sur le déroulé de la journée
09H30 - 11H30 : Vague A - Groupe 1
11H40 - 13H40 : Vague A - Groupe 2
13H50 - 15H50 : Vague B - Groupe 1
16H00 - 18H00 : Vague B - Groupe 2
Podiums par la suite

13B Avenue de Cucillé – 35065 Rennes CEDEX
02 99 36 46 85
ct35.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z